

Du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30 Juin 2026**Objet :****Recrutement en activité
accessoire pour le
Conservatoire Municipal
de musique***Le Conseil Municipal de la Ville d'AULNOYE-AYMERIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation de son Maire en date du 24 Juin 2026.*

Etaient présents : Alexandre-Virgile Dominique, Baudoux Bernard, Cambreleng Sabine, Chambre Aline, Dehier Philippe, Denys Agnès, Desse Janique, Durieux Jean, Dursent Sébastien, Fromont Sabine, Gauchet Claudine, Georges Hugo, Hardy Nathalie, Henry Valérie, Lesage Philippe, Palmiste Logan, Pol Maxime, Rogier Quentin, Thurette Pascal, Valet Jean-Luc et Wager Corinne (21 membres).

Ont donné procuration : Carpentier François (à Durieux Jean), Dépret Kévine (à Thurette Pascal), Lallemand Charlotte (à Georges Hugo), Lepoutère Aurore (à Denys Agnès), Mairiaux Isabelle (à Palmiste Logan), N'Diaye Foulon Betty (Lesage Philippe), Taverne Michael (à Henry Valérie) et Tournay Sylvie (à Valet Jean-Luc). (8 membres)

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, MAIRE.

Madame Agnès DENYS, adjointe, a été nommée secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Vu le décret n° 2011-82 du 20 janvier 2011 modifiant le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

En application du 2° de l'article 11 du décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, soit « Enseignement et formation »,

M le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter un professeur de clarinette, de trompette et de cor qui enseigneront leur spécialité au Conservatoire Municipal,

Considérant que cet enseignement pourrait être assuré par un agent public, en plus de son activité principale, à titre accessoire conformément au décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 susvisé,

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de recruter, **du 01/09/2026 au 04/07/2027, 3 agents publics qui assureront, en sus de leur activité principale, les fonctions de:**

Discipline	Quotité horaire
Enseignant de clarinette	8h/semaine
Enseignant de trompette	6h/semaine
Enseignant de cor	3h30/semaine

L'agent seront recrutés par le biais d'un arrêté, selon les disponibilités accordées par leur employeur principal au titre de l'activité accessoire (notamment la durée accordée).

Le montant de leur rémunération sera calculé selon le taux horaire en fonction du grade de leur activité principale, soumise à contributions sociales et cotisations retraites.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

De recourir au service de 3 agents publics qui assureront, en sus de leur activité principale, les fonctions d'enseignant dans leur domaine respectif.

AUTORISE

Monsieur le Maire à procéder à la nomination de ces agents dans les conditions de rémunération mentionnées ci-dessus,

DIT que les crédits afférents à cet objet sont prévus au budget,

Et ont les membres présents, signé lecture faite.

« Pour extrait certifié conforme ».

A Aulnoye-Aymeries, le 30 juin 2026.

Le Maire,



La secrétaire,



Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le



ID : 059-215900333-20260630-0120-DE